

## Le cycle de vie

Les agriles adultes vivent de 2 à 3 semaines et apparaissent dès juin, lorsque la température est suffisante. Ils pondent leurs œufs entre juin et août. Une fois écloses, les larves s'enfoncent sous l'écorce pour s'en nourrir jusqu'en octobre. Elles passent l'hiver dans le tronc ou dans les plus grosses branches.

## Signes d'infestation



### BRANCHES

- Présence de branches mortes près de la cime ;
- Nouvelles pousses au bas du tronc.



### ÉCORCE

- Extérieur : trous d'environ 3 mm en forme de **D** ;
- Intérieur : galeries en forme de **S** creusées par les larves.



### FEUILLES

- Jaunissement et chute des feuilles, surtout près de la cime ;
- Aucune nouvelle pousse, sauf au bas du tronc ;
- Grignotements apparents.



## Pour en apprendre davantage

[mrcdrummond.qc.ca/agrile](http://mrcdrummond.qc.ca/agrile)



436, rue Lindsay  
Drummondville (Québec) J2B 1G6  
819 477-2230  
[environnement@mrcdrummond.qc.ca](mailto:environnement@mrcdrummond.qc.ca)

### Remerciements :

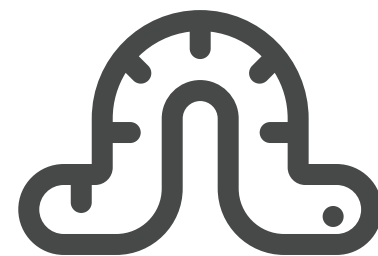
Certaines informations et images de ce dépliant proviennent du gouvernement du Canada ainsi que des villes de Drummondville, de Sherbrooke, de Terrebonne et de Gatineau. Nous désirons les remercier de leur autorisation à utiliser ces éléments de contenu.

Ce guide a été réalisé en collaboration avec le Service des communications de la Ville de Drummondville.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100.  
Version 1R - juin 2018.

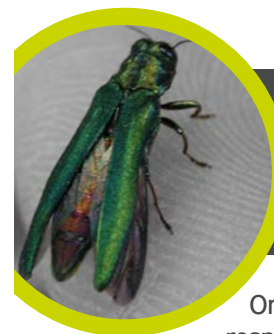


Les icônes de ce document ont été conçues par Freepik pour le site flaticon.com.



## QUE FAIRE AVEC L'AGRILE DU FRÊNE?

### GUIDE PRATIQUE



## Qu'est-ce que l'agrile du frêne?

Originnaire d'Asie, cet insecte est responsable de la mort d'au-delà de 100 millions de frênes en Amérique dans la dernière décennie. Dans la MRC de Drummond, sa présence a été détectée en juillet 2017.

Les ravages rapides qu'il produit sont impossibles à empêcher, mais des moyens existent pour ralentir sa progression.

Sa propagation se fait principalement par le transport des bûches, l'agrile quittant rarement son arbre de lui-même. Le déplacement des résidus du frêne est d'ailleurs réglementé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (voir section *La réglementation*).

## Son impact sur le frêne

Les larves sont les principales responsables des dommages. Les galeries qu'elles creusent sous l'écorce empêchent la sève de circuler et d'atteindre la cime de l'arbre (premier signe d'infestation). Un frêne infesté peut mourir en moins de quelques années et causer des dommages et des blessures importantes en se cassant.

## Reconnaître l'agrile



8,5 à  
14 mm

### ADULTE

- vert métallique
- corps étroit et allongé
- tête aplatie



jusqu'à  
30 mm

### LARVE

- blanc
- forme aplatie et segmentée

# Comment reconnaître un frêne?



## LES FEUILLES



**Ovale**  
**Face à face**  
**Nb impair (5 à 11)**

Le pétiole (tige) central des feuilles peut mesurer entre 15 et 30 cm.

Les folioles (feuilles) ont une forme ovale et se font face sur le pétiole central. On les trouve en nombre impair, soit entre 5 et 11.

## L'ÉCORCE

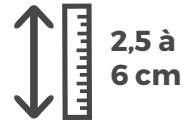
L'écorce des jeunes frênes est lisse, mais elle se fissure sur la longueur avec l'âge pour former un réseau de crevasses.

## LES BOURGEONS

Les bourgeons terminaux ont une forme pyramidale. Ils sont composés de 1 à 3 paires d'écaillés douces au toucher.



## LES FRUITS



2,5 à 6 cm



Les fruits des frênes sont appelés samares. Verdâtres et allongées, les samares mesurent entre 2,5 et 6 cm. Elles forment des grappes souvent abondantes.

Comme celles de l'érable, les samares des frênes sèchent et brunissent, avant d'être emportées par le vent.

## Que faire si vous possédez un ou plusieurs frênes?

Deux types d'intervention sont possibles contre l'agrile du frêne : **le traitement de l'arbre ou l'abattage**. La taille de l'arbre, sa localisation, son degré d'infestation et les impacts environnemental et visuel engendrés par l'abattage sont parmi les critères à considérer dans la prise de décision.

Selon le cas, un ingénieur forestier, un arboriculteur, un élagueur ou un expert dans le traitement des arbres pourra vous conseiller. **Quelle que soit l'intervention choisie, celle-ci est à vos frais.**

Assurez-vous de respecter la réglementation applicable.



## EN CAS D'ABATTAGE

Afin de limiter la propagation de l'agrile, il est fortement recommandé de procéder à l'abattage et de transporter les résidus lorsque l'insecte est inactif, soit **entre la mi-octobre et la mi-avril**.

## LES RÉSIDUS DE FRÊNE

Seuls les particuliers peuvent disposer de leurs résidus de frêne à l'Écocentre. Les entreprises et les institutions sont invitées à s'adresser à des firmes spécialisées en arboriculture ou en paysagement pour obtenir de l'aide. Le site Web de la Société internationale d'arboriculture – Québec inc. (SIAQ) fournit également une liste de professionnels au [siaq.org](http://siaq.org).

## Consultez le site Web de la MRC de Drummond

La section consacrée à l'agrile du frêne ([mrcdrummond.qc.ca/agrile](http://mrcdrummond.qc.ca/agrile)) contient une foule de renseignements utiles et complémentaires à ceux qui se trouvent dans ce guide.

Des liens vers de nombreuses sources d'information externes y sont également proposés.

## La réglementation



### Municipale

Les dispositions réglementaires habituelles concernant l'abattage d'arbres ou l'utilisation de pesticides sont applicables.

Pour en savoir davantage, adressez-vous à votre municipalité.

### Fédérale

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'organisme responsable en la matière, **interdit de transporter hors de la zone réglementée tout produit du frêne, comme les billes, les branches et les copeaux, ainsi que toutes les essences de bois de chauffage**. La zone réglementée par l'ACIA couvre maintenant l'ensemble du sud-ouest du Québec, de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent, jusque dans la grande région de Québec.

